

APPENDICES

1. Membres de la Mission

(1) Etude de Concept de Base

Nom	Charge	Position
M. Hisanao Noda	Chef de mission	Bureau de la JICA au Sénégal
M. Mitsuhiro Osaki	Gestion du Projet	Département de la coopération financière non-remboursable, JICA
M. Naoyuki Minami	Chef du Projet/ Plan architectural/ Plan d'éducation	Yachiyo Engineering Co., Ltd.
M. Tatsuya Ichikawa	Dessin architectural	Yachiyo Engineering Co., Ltd.
M. Tetsuo Yatsu	Plan de construction / Estimation des coûts	Yachiyo Engineering Co., Ltd.
M. Teruo Kurumada	Plan d'équipements et de fourniture / Estimation des coûts	Yachiyo Engineering Co., Ltd.
M. Kenji Yoshida	Plan hydrogéologique et géophysique/Plan d'alimentation en eau	Yachiyo Engineering Co., Ltd.
M. Masakazu Konishi	Coordination/Etude de condition naturelle / Plan d'opération et de maintenance	Yachiyo Engineering Co., Ltd.
M ^{me} . Hiromi Tanaka	Interprète français-japonais	Yachiyo Engineering Co., Ltd.

(2) Etude de Présentation du rapport abrégé

Nom	Charge	Position
M. Hisanao Noda	Chef de mission	Bureau de la JICA au Sénégal
M. Mitsuhiro Osaki	Gestion du Projet	Département de la coopération financière non-remboursable, JICA
M. Naoyuki Minami	Chef du Projet/ Plan architectural/ Plan d'éducation	Yachiyo Engineering Co., Ltd.
M. Tatsuya Ichikawa	Dessin architectural	Yachiyo Engineering Co., Ltd.
M. Tetsuo Yatsu	Plan de construction / Estimation des coûts	Yachiyo Engineering Co., Ltd.
M ^{me} . Hiromi Tanaka	Interprète français-japonais	Yachiyo Engineering Co., Ltd.

2. Calendrier de l'étude sur le terrain

(1) Étude sur place du concept de base

N°	Date	Jour	Contenu de l'étude		Lieu d'hébergement
			Membres officiels (M. NODA (Chef de mission, Bureau au Sénégal) / M. OSAKI (gestion du projet))	Équipe de consultant A (MM. MINAMI, KURUMADA, ICHIKAWA et Mme TANAKA)	
1	8 NOV.	Jeu		Départ pour l'étude sur le terrain des équipes du consultant (A et B) • Déplacement [Tokyo à 11h05 avec le vol de JL405 → Paris à 15h45]	Paris (consultants)
2	9 NOV.	Ven		Membres des équipes du consultant A et B Déplacement [Paris à 15h55 avec le vol de AF762 → Conakry à 21h10]	Conakry (consultants)
3	10 NOV.	Sam	Départ des membres officiels à l'étude sur le terrain Déplacement [Tokyo à 11h05 avec le vol de JL405 → Paris à 15h45]	<ul style="list-style-type: none"> Réunion interne de la Mission Confirmation et négociation sur le contenu et l'estimation des prix des services à soustraire aux locaux, etc. Demande de l'établissement de l'estimation des prix de matériels et matériaux de construction et de la main d'œuvre 	Conakry (consultants) Paris (officiels)
4	11 NOV.	Dim	[Paris à 15h55 avec le vol de AF762 → Conakry à 21h10] [Dakar à 19h50 avec le vol de V7720 → Conakry à 21h05]	<ul style="list-style-type: none"> Réunion interne de la Mission Demande de l'établissement de l'estimation des prix de matériels et matériaux de construction et de la main d'œuvre 	Conakry (tous les membres)
5	12 NOV.	Lun	Visite de courtoisie auprès de l'Ambassade du Japon en République de Guinée (explication de l'étude et du calendrier etc.) Visite de courtoisie auprès de la Direction Nationale de la Coopération du Ministère de la Coopération Internationale. (explication de l'étude et du calendrier etc.) Visite de courtoisie au METFP (explication de l'étude et du calendrier etc.) Visite de courtoisie au SNIEM/METEP (explication et discussion sur l'étude et le calendrier etc.)		Conakry (tous les membres)
6	13 NOV.	Mar	Discussion avec le METFP <ul style="list-style-type: none"> Explication et discussion sur le rapport de commencement Confirmation de l'organisme d'exécution et du système d'exécution de la partie guinéenne relatifs au présent Projet et du contenu de la requête, confirmation de l'obtention du terrain du site, la situation de l'accès au site Demande de coopération pour la participation et l'accompagnement de l'homologue Confirmation des tâches à la charge de la partie guinéenne relatives au Projet (travaux de nivellement, amenée électrique, réparation de la voie d'accès, construction des portes et clôture, mesures d'exonération, etc.) Explication et discussion sur le projet du PV 	Idem (avec colonne à gauche) [Préparation de l'étude] • Négociation et contrat avec les sous-traitants et paiement avancé (étude du sol, de fondation, sondage électrique, forage d'essai).	Conakry (tous les membres)
7	14 NOV.	Mer	Explication et discussion sur le projet du PV (si nécessaire, amendement, etc.) Discussion avec le PEPT (Programme de l'éducation pour tous) Confirmation de l'état d'avancement du dudit programme et des activités détaillées du futur, etc.	Déplacement à Mamou (accompagné par M. Barry) Visite à la Direction Préfectorale d'Enseignement de Mamou (explication sur le programme, la description et les objectifs de la présente étude) Discussion et confirmation avec les sous-traitants	Conakry (officiels et équipe de consultant A) Mamou (équipe de consultant B)
8	15 NOV.	Jeu	Discussion avec le Ministère Urbanisme et Habitat (les consultants uniquement) <ul style="list-style-type: none"> Processus d'obtention des approbations et des autorisations Normes, règlement, etc. Discussion avec d'autres donateurs concernés par le présent Projet (Banque mondiale, etc.) Explication et discussion sur le projet du PV	<ul style="list-style-type: none"> Direction préfectorale Habitat de Mamou (reconnaissance du site) Confirmation conjointe des limites et bornes du site Vérification de l'étendu du levé topographique Fixation de points de sondage électrique Etude de l'alimentation en eau du site et de ses environs 	Conakry (officiels et équipe de consultant A) Mamou (équipe de consultant B)
9	16 NOV.	Ven	Signature du PV avec le METFP Visite à l'ENI à Conakry et confirmation (situation d'utilisation des installations, structure et finition de l'infrastructure, ressources scolaires, matériels, etc.) Rapport à l'Ambassade du Japon en République de Guinée (signature du PV, etc.) [Conakry à 23h30 avec le vol de AF767 →]	Etude de l'alimentation en eau du site et de ses environs Etude de l'état de la voie d'accès depuis la route principale au site Vérification de points de l'amenée électrique et enquête sur voltage et fréquence de coupures du courant Enquête sur le marché des matériaux et matériels de construction dans la ville de Mamou	Conakry (officiels et équipe de consultant A) Mamou (équipe de consultant B)
10	17 NOV.	Sam	[→ Paris à 06h30] [Paris à 18h05 avec le vol de JL406 →] [Conakry à 06h40 avec le vol de V7721 → Dakar à 07h55]	<ul style="list-style-type: none"> Etude de l'alimentation en eau du site et de ses environs Enquête sur le marché des matériaux et matériels de construction dans la ville de Mamou et Visite aux sites de construction, etc. Visite au site des études sous-traitées pour vérifier l'état d'avancement des travaux (étude du sol, de fondation, sondage électrique, forage d'essai) 	À bord (officiels) Conakry (équipe de consultant A) Mamou (équipe de consultant B)
11	18 NOV.	Dim	[→ Arrivée à Tokyo/Narita à 14h00]	Déplacement en voiture vers Mamou (en environ 5 heures) <ul style="list-style-type: none"> Classement des documents recueillis, etc. Réunion interne de la Mission après l'arrivée de l'équipe de consultant A 	À bord (officiels) Mamou (tous les membres de consultant)

N°	Date	Jour	Contenu de l'étude		Lieu d'hébergement	
			Membres officiels (M. NODA (Chef de mission, Bureau au Sénégal) / M. OSAKI (gestion du projet))	Équipe de consultant A (MM. MINAMI, KURUMADA, ICHIKAWA et Mme TANAKA)		Équipe de consultant B (MM. YATSU, YOSHIDA, KONISHI, Mamadou BARRY)
12	19 NOV.	Lun		<ul style="list-style-type: none"> • Visite à la Direction Préfectorale d'Enseignement de Mamou (demande et confirmation des documents nécessaires) • Visite à l'IRE de Mamou (demande et confirmation des documents nécessaires) 	Mamou (tous les membres de consultant)	
13	20 NOV.	Mar		<ul style="list-style-type: none"> • Visite à l'Office Région Administrative de Mamou et à la Préfecture • Reconnaissance du site : confirmation des limites et bornes du site, vérification de l'avancement des travaux du levé topographique du sous-traitant • Vérification de l'état de la voie d'accès depuis la route principale au site 	Mamou (tous les membres de consultant)	
14	21 NOV.	Mer		<p>Discussion avec la Direction Préfectorale d'Enseignement de Mamou</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisme d'exploitation, personnel, budget annuel après l'accomplissement du Projet, nombre prévu des élèves, etc. • Confirmation des composantes du Projet de la requête 	<ul style="list-style-type: none"> • Confirmation de l'état d'avancement des travaux sous-traités (étude du sol, sondage électrique, forage d'essai) • Etude sur la situation des infrastructures de quartiers périphériques du site 	Mamou (tous les membres)
15	22 NOV.	Jeu		<p>Discussion avec la Direction Préfectorale d'Enseignement de Mamou</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisme d'exploitation, personnel, budget annuel après l'accomplissement du Projet, nombre prévu des élèves, etc. • Discussion et confirmation sur le contenu des tâches à la charge de la partie guinéenne dans le cadre du présent Projet (incluant les mesures budgétaires) 	Mamou (tous les membres de consultant)	
16	23 NOV.	Ven		<ul style="list-style-type: none"> • Déplacement de la Mission à Conakry à 07h00 • Visite à l'ENI de Kindia et confirmation (situation d'utilisation de chacun des installations, structure et finition des infrastructures, ressources scolaires, matériels, etc.) 	Conakry (tous les membres de consultant)	
17	24 NOV.	Sam		<ul style="list-style-type: none"> • Visite à l'ENI de Dubréka et confirmation (situation d'utilisation de chacun des installations, structure et finition des infrastructures, ressources scolaires, matériels, etc.) • Enquête sur la matière osseuse pour béton (carrière) 	Conakry (tous les membres de consultant)	
18	25 NOV.	Dim		<ul style="list-style-type: none"> • Classement des documents recueillis et réunion interne de la Mission, etc. 	Conakry (tous les membres de consultant)	
19	26 NOV.	Lun		<p>Discussion avec d'autres donateurs et ONG</p> <ul style="list-style-type: none"> • Résultats, participation, budget, etc. des projets similaires au présent Projet • Plan des activités au futur 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête sur le marché des matériaux et matériels de construction (blocs, aciers, ciment, etc.) • Visite à la Société d'alimentation d'eau (confirmation des normes de la qualité de l'eau appliquées en Guinée, etc.) • Visite à la Direction Nationale de la Météorologie (recueil des données météorologiques, etc.) 	Conakry (tous les membres de consultant)
20	27 NOV.	Mar		<p>Discussion avec le METFP (Direction formation du personnel et recyclage)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Explication sur le planning du futur relatif au Projet, etc. • Installations faisant l'objet du présent Projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête sur le marché des matériaux et matériels de construction (matériaux de toiture, peintures, etc.) • Visites aux grandes entreprises locales et discussion (CDE, SOCADI, NORD-GUINEE, etc.) 	Conakry (tous les membres de consultant)
21	28 NOV.	Mer		<p>Discussion avec le METFP (Direction formation du personnel et recyclage)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réception et confirmation des répons aux questions relatives au présent Projet • Installations faisant l'objet du présent Projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête sur le marché des matériaux et matériels de construction (mobilier, aciers, bois, etc.) • Visites aux grandes entreprises locales et discussion (CDE, SOCADI, NORD-GUINEE, etc.) • Vérification de l'état d'avancement des travaux des études sous-traitées (levé topographique) 	Conakry (tous les membres de consultant)
22	29 NOV.	Jeu		<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction des rapports d'enquête sur le terrain, etc. 	<p>Discussion avec le Ministère de la Coopération Internationale, la Direction Nationale de l'Economie (le Ministère des Finances) et le Ministère des Affaires Financières.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Système et formalité de remboursement des taxes normalement imposées sur les matériaux et matériels de construction, etc. • Confirmation de mesures relatives aux droits de douane, etc. 	Conakry (tous les membres de consultant)
23	30 NOV.	Ven		<ul style="list-style-type: none"> • Classement des documents recueillis, réunion interne de la Mission, etc. (équipes de consultant A et B) • Rédaction des rapports d'enquêtes sur le terrain, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Visite à l'Institut Géographique Nationale (obtention des cartes de détail) • Visite à la Faculté Génie-Civil de l'Université de Conakry (vérification et demande des renseignements sur les méthodes d'essais et les matériels, etc.) • Départ pour le Japon (MM. Kurumada et Konishi) <p>Déplacement [Conakry à 23h30 avec le vol de AF767 → Paris]</p>	Conakry (MM. Minami, Ichikawa, Yatsu, Yoshida et Tanaka) À bord (MM. Kurumada et Konishi)

N°	Date	Jour	Contenu de l'étude		Lieu d'hébergement	
			Membres officiels (M. NODA (Chef de mission, Bureau au Sénégal) / M. OSAKI (gestion du projet))	Équipe de consultant A (MM. MINAMI, KURUMADA, ICHIKAWA et Mme TANAKA)		Équipe de consultant B (MM. YATSU, YOSHIDA, KONISHI, Mamadou BARRY)
24	1 DEC.	Sam		<ul style="list-style-type: none"> Rédaction des rapports d'enquêtes sur le terrain, etc. 	Départ pour le Japon (MM. Kurumada et Konishi) Déplacement [Paris à 06h30/18h05 avec le vol de JL406 → Tokyo]	Conakry (MM. Minami, Ichikawa, Yatsu, Yoshida et Tanaka) À bord (MM. Kurumada et Konishi)
25	2 DEC.	Dim		<ul style="list-style-type: none"> Réunion interne de la Mission, rédaction des rapports d'enquêtes sur le terrain, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> Départ pour le Japon (MM. Kurumada et Konishi) Arrive à Tokyo/Narita à 14h00 Idem (avec colonne à gauche) 	Conakry (MM. Minami, Ichikawa, Yatsu, Yoshida et Tanaka)
26	3 DEC.	Lun		<ul style="list-style-type: none"> Réunion avec l'entreprise de forage locale (réception de données de l'essai de qualité de l'eau et débit d'eau, etc.) Réception des données du levé topographique Réception et confirmation des informations d'estimation des prix de divers matériaux demandés Classement et relieure des rapports d'enquête sur le terrain Explication et discussion des rapports d'enquête sur le terrain auprès du METFP Départ pour le Japon (MM. Ichikawa, Yoshida et Tanaka) 	Déplacement [Conakry à 23h30 avec le vol de AF767 → Paris]	Conakry (MM. Minami et Yatsu) A bord (MM. Ichikawa, Yoshida et Tanaka)
27	4 DEC.	Mar		<ul style="list-style-type: none"> Visite et rapport à l'Ambassade du Japon en République de Guinée (explication des études effectuées et présentation des rapports d'enquêtes sur le terrain) Visite et rapport à la Direction Nationale de la Coopération/Ministère de la Coopération Internationale (explication des études effectuées et présentation des rapports d'enquêtes sur le terrain) Visite et rapport au MEN-RS 	<ul style="list-style-type: none"> Départ pour le Japon (MM. Ishikawa, Yoshida et Tanaka) Arrivée à Paris à 06h30 [Paris à 18h05 avec le vol de JL406 → Tokyo] 	Conakry (MM. Minami et Yatsu) A bord (MM. Ichikawa, Yoshida et Tanaka)
28	5 DEC.	Mer		<ul style="list-style-type: none"> Réception des données du levé topographique Réception et confirmation des informations d'estimation des prix de divers matériaux demandés Départ pour le Japon (MM. Minami et Yatsu) 	Déplacement [Conakry à 21h55 avec le vol de V7721 → Dakar à 23h10]	Arrivée à Tokyo/Narita à 1400 Dakar (MM. Minami et Yatsu)
29	6 DEC.	Jeu		<ul style="list-style-type: none"> Rapport d'achèvement de l'étude au Bureau de la JICA au Sénégal et présentation des rapports d'enquête sur le terrain 	Déplacement [Dakar à 23h50 avec le vol de AF719 → Paris]	À bord (MM. Minami et Yatsu)
30	7 DEC.	Ven		Arrivée à Paris à 06h15	Déplacement [Paris à 18h05 avec le vol de JL406 → Tokyo]	À bord (MM. Minami et Yatsu)
31	8 DEC.	Sam		Arrivée à Tokyo/Narita à 14h00		

(2) Etude additionnelle relative à l'étude du concept de base (plan d'approvisionnement en eau)

N°	Date	Jour	Contenu de l'étude		Lieu d'hébergement
			Consultant Kenji Yoshida		
1	14 FEB	Jeu	Départ du consultant pour l'étude sur place Déplacement (Tokyo 11h05 par JL405 → Paris 15h45)		Paris
2	15 FEB	Ven	Déplacement (Paris 15h55 par AF762 → Conakry 21h10)		Conakry
3	16 FEB	Sam	<ul style="list-style-type: none"> Réunion, concertations, contrat avec le sous-traitant Confirmation de la situation du matériel et de l'équipement, etc. 		Conakry
4	17 FEB	Dim	<ul style="list-style-type: none"> 08h00 Départ pour Mamou (déplacement en voiture : environ 5 h nécessaires) 14h00 Confirmation du terrain étudié (côté ouest du terrain du projet), (présence d'agents de la préfecture de Mamou) 15h00 Présence et confirmations au commencement des sondages physiques (VES) 		Mamou
5	18 FEB	Lun	<ul style="list-style-type: none"> Continuation des sondages physiques 		Mamou
6	19 FEB	Mar	<ul style="list-style-type: none"> Continuation des sondages physiques 		Mamou
7	20 FEB	Mer	<ul style="list-style-type: none"> Continuation des sondages physiques Analyse des données des sondages physiques et sélection des points d'essais de forage 		Mamou
8	21 FEB	Jeu.	<ul style="list-style-type: none"> Installation de la foreuse et début des essais de forage 		Mamou
9	22 FEB	Ven.	<ul style="list-style-type: none"> Installation de la foreuse et début des essais de forage 		Mamou

10	23 FEB	Sam.	• Continuation des essais de forage	Mamou
11	24 FEB	Dim	• Essais de pompage • Échantillonnage pour les essais de qualité de l'eau	Mamou
12	25 FEB	Lun.	• Déplacement de Mamou à Conakry • Déplacement [Conakry 23h30 par AF767 → Paris]	A bord
13	26 FEB	Mar.	Arrivée Paris 06h30 • Déplacement [Paris 18h05 par JL406 → Tokyo/Narita]	A bord
14	27 FEB	Mer.	Arrivée Tokyo/Narita 14:00	

(3) Présentation du rapport abrégé de l'étude du concept de base (projet)

N°	Date	Jour	Contenu de l'étude		Lieu d'hébergement
			Membres officiels	Consultants	
			(Chef de mission / Gestion de projet)	(MM. Minami, Yatsu, Ichikawa et Mme Tanaka)	
1	24 MAI	Sam	Départ des membres officiels et membres du consultant pour l'étude Déplacement {Tokyo 11:10 par JL405 → Paris 16:35}		Paris (tous les membres)
2	25 MAI	Dim	Déplacement {Paris 16:40 par AF718 → Conakry 20:55}		Dakar (tous les membres)
3	26 MAI	Lun	Visite de courtoisie à l'Ambassade du Japon en Guinée (explication et discussion sur l'étude du concept de base etc.) Visite de courtoisie à la Direction Nationale de la Coopération (explication et discussion sur l'étude du concept de base etc.) Visite de courtoisie au eu à la Direction Préfectorale d'Enseignement de Mamou (explication et discussion sur l'étude du concept de base etc.)		Conakry (Tous les membres)
4	27 MAI	Mar	Discussion avec la Direction Préfectorale d'Enseignement de Mamou, METFP Explication et discussion sur PV.		Ide,m
5	28 MAI	Mer	Discussion sur le PV		Ide,m
6	29 MAI	Jeu.	Discussion et signature du PV avec la Direction de Coopération du Ministère de la Coopération Internationale et le METFP		Ide,m
7	30 MAI	Ven.	Rapport à l'Ambassade du Japon en Guinée (Signature du PV etc.) Rapport o la Direction de Coopération / au METFP		Ide,m
8	31 MAI	Sam.	<Consultants seuls> • Etude complémentaire sur les installations de l'ENI à Conakry (situation d'utilisation des installations, structure et finition de l'infrastructure, ressources scolaires, matériels etc.)		Ide,m
9	1 JUIN	Dim	Mise en ordre des documents et informations collectées etc. Déplacement {Conakry 17:55 par V7721 → Dakar 19:20}		Dakar (tous les membres)
10	2 JUIN	Lun.	Rapport au Bureau de JICA au Sénégal (explication sur l'étude du concept de base, PV etc.) Déplacement {Dakar 23:40 par AF719 → Paris}		A bord
11	3 JUIN	Mar.	Arrivée à Paris 06:10 Déplacement {Paris 18:05 par JL406 → Tokyo}		A bord
12	4 JUIN	Mer.	Arrivée à Tokyo/Narita 14:00		—

3. Liste des personnes concernées

Organisaion	Fonctions	Nom
Ministère des affaires étrangères, de la coopération, de l'intégration africaine et des guinéens de l'étranger (MAECIAGE)	Directeur Nationale de la Coopération Chef Section Chargé d'étude Chargé d'étude Asie Chargé d'étude	Sékouba BANGOULA M. Oumar SANE Fojana Mahamad Franco Bar Mamadou Alpha II M. Abdoulaye YOULA
Ministère de l'Education Nationale et de Recherche Scientifique (MEN-RS)	Ministre Chef de Cabinet Chef Division Formation Initiale, DNFPPP Chargé d'étude DNFPPP Directeur SNIEM Chef de Section Infrastructure, SNIEM Chef de Section Equipement, SNIEM Chef de Section Maintenance, SNIEM Chargé d'étude, SNIEM Chargé d'étude Chargé d'étude Chargé d'étude Chargé d'étude à la mainstenance, SNIEM Directeur SNIES Directeur adjoint et chef des travaux, SNIES Chargé de projet Comptable, SNIES Directeur SSP Chef de Section Statistique, SSP Chargé de Carge scolaire Consultant informatique Directeur adjoint, DNEE Chef de Section Etudes, DNEE	Elhadj Ousmane SOUARE M. Ibrahima SANKHON M. Baba DIANE Mamadi DIAKITE Amadou SYLLA Yalamou Pe THEA Aly CAMARA Lamine Figuiagbé SOUMAH Mongou SYLLA Sekou KOUROUMA Edouard LENO Mama Kaba CAMARA Aboubacar SOUMAH Abou SOUMAH Mamadou DIALLO Sékou KOUYATE Guillaume Tassimo BANGOURA Bakary DIAWARA Alpha Aliou BARRY Mamoudou KEITA Mamadou BAH Ibrahima S. CAMARA Thierruno T. SOW
Ministère de la Santé Publique	Directeur Santé Scolaire Directeur adjoint Santé Scolaire	Balla CAMARA Alpha BARRY
Ministère de Travaux Publics, de l'Urbanisme et de l'Habitat	Chef de Cabinet Secrétaire générale Ingénieur architectural Chef de Section architecture	Mamadouba Conté Nounké Kourouma Mariama BANGOURA Nema Soumaoro
Programme Education pour Tous	Coordinateur, Volet Enseignement supérieur Coordinateur, Volet Enseignement technique et Formation professionnelle	Soriba SYLLA Pierre MAKKA
Région de Mamou	Chef de Section enseignement secondaire Section enseignement élémentaire Chef de Section planification Directeur,	Mamadou Alpha Dilé DIALLO Mamadou Diouldé DIALLO Elhadj Thierno ILA DIALLO Moussa SOW

Organisaion	Fonctions	Nom
Préfecture de Mamou	Prefet Secrétaire général Collect. Décentralisée Secrétaire général des Affaires administrative Attaché administratif Chargé statistique Directeur Agent habitat Directeur Secrétaire général Chef Section génie civil	Gafioulaye BAH Elhadj Boulacar H. DIALLO Bangaly FOFAURA Fama SANOH Souleymane KABA Aboubacar Daga CAMARA Nyankoyé KOLIE Mamady Saïba KOUROUMA Mamadou Nasser DIALLO Salifou CAMARA Barry Mamadou DIOULDE
Commune de Mamou	Maire de la commune de Mamou 1er vice-maire Secrétaire général Conseiller Directeur Service technique	Elhadj Mamadou Hady BARRY Elhadj Momo CAMARA Laye CAMARA Mamadou KOURADAKA Ismael MANSARE
EDG	Chef division technique Chef réseau Responsable de postes 110/30KV	Aly KAMANO Alipé DEPE Issiaga TOURE
SEG	Resbonsable	Fofana BANGALY
FEPAM	Président	Mamadou Bailo BALDE
Lycée Amicar Cabral	Proviseur Directeur des études Censeur Surveillant général Président APE	Maxime KOLIE Mamadou SIDIBE Seydouba SOUMAH Mamadou Falilou DIALLO Abassy BAH
ENI à Labé	Directeur Chargé des stages Secrétaire de direction Directrice des études	Thierno Maham BALDE Abdoul Salam BAH Mamadou Bhoie DIALLO Aïssatou Diouldé DIALLO
ENI à Kindia	Directeur Professeur, chargé de la maintenance Directeur des études Chargé des stages Responsable du CDI	Ahmed Sékou BANGOURA Ibrahima Sékou KEITA Haba ALOYO Tafour Thiam ALY Hady DIALLO
ENI Dubreka	Directrice Directeur des études et des stages Gestionnaire Chargé des stages Prof d'école normale (PEN) de français	Kadiatou BAH Bafodé Lucien CAMARA Ismatou DIALLO David CAMARA Mohamed BANGOURA
Gestionnaire Comptable	Gestionnaire Comptable	Ismaël CISSE
Ambassade du Japon en Guinée	Ambassadeur de Japon en Guinée Premier secrétaire (chargé de coopération économique)	Rinzo KATAOKA Kouji FUKUHARA

PROCES-VERBAL DES DISCUSSIONS
SUR
L'ETUDE DU CONCEPT DE BASE
POUR
LE PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENT
D'UNE ECOLE NORMALE D'INSTITUTEURS A MAMOU
EN REPUBLIQUE DE GUINEE

En réponse à la requête introduite par le gouvernement de la République de Guinée (ci-après désignée « la Guinée »), le gouvernement du Japon a décidé d'exécuter une étude du concept de base sur le Projet de Construction et d'Equipement d'une école normale d'instituteurs à Mamou (ci-après désigné « le Projet ») et a confié l'exécution de l'étude à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désignée « la JICA »).

La JICA a envoyé en Guinée une mission d'étude du concept de base dirigée par M. Hisanao NODA, Chef du bureau, Bureau de la JICA au Sénégal, et cette mission a effectué l'étude en Guinée du 9 novembre au 5 décembre 2007.

La mission a eu une série de discussions avec les autorités guinéennes concernées, et a effectué des visites de terrain dans la zone faisant l'objet de l'étude.

Au terme des discussions et de l'étude sur le terrain, les deux parties ont confirmé les principaux éléments indiqués dans les documents annexés au présent procès-verbal.

Fait à Conakry, le 16 novembre 2007

野田 久尚

Hisanao NODA
Chef de Mission
Etude du Concept de Base
Agence Japonaise de Coopération
Internationale (JICA)
Japon

Sékouba BANGOURA
Directeur National de la Coopération
Internationale
Ministère de la Coopération
République de Guinée

Ibrahima SANKHON
Chef du Cabinet
Ministère de l'Education Nationale et de la
Recherche Scientifique
République de Guinée

APPENDICE

1. Objectif du Projet

L'objectif du Projet est de contribuer à l'amélioration de la formation d'instituteurs de qualité afin de répondre à la nécessité de la mise à disposition des maîtres, par la construction et la fourniture d'équipements d'une école normale d'instituteurs dans la région faisant l'objet du Projet.

2. Agence responsable et Agence d'exécution du Projet

2-1 L'agence responsable du Projet est la Direction Nationale de la Coopération (Ministère des affaires étrangères, de la coopération, de l'intégration africaine et des guinéens de l'étranger).

2-2 L'agence d'exécution du Projet est le Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique (DNEPPP/Direction Nationale de la Formation et du Perfectionnement Professionnel des Personnes).

2-3 L'organigramme du MEN-RS est joint dans l'Annexe-1.

3. Site du Projet

Le Projet est domicilié au chef-lieu de la Région administrative de Mamou.

4. Contenu de la requête de la Guinée

A l'issue des discussions avec la mission, la partie guinéenne a présenté au titre de la requête définitive les éléments indiqués dans l'Annexe-2. Les deux parties ont confirmé que les éléments faisant l'objet de la coopération financière non remboursable du Japon seront déterminés selon les résultats de l'étude sur le terrain et de l'analyse au Japon, et qu'en conséquence tous les éléments de la présente requête ne feront pas forcément l'objet du Projet.

5. Système de la Coopération financière non-remboursable du Japon

5-1 La partie guinéenne a compris le système de la coopération financière non-remboursable du Japon, expliqué par la Mission (cf. l'Annexe-3 et l'Annexe-4).

5-2 La partie guinéenne devra prendre les mesures nécessaires mentionnées dans l'Annexe-4 pour le bon déroulement du Projet, au cas où le Projet serait réalisé dans le cadre de la coopération financière non-remboursable du Japon.

6. Calendrier de l'étude

6-1 La JICA rédigera un rapport abrégé de l'étude du concept de base et enverra en Guinée une mission d'explication dudit rapport vers la seconde moitié de mai 2008.

6-2 Si la partie guinéenne accepte la teneur du rapport abrégé, la JICA établira le rapport final de l'étude du concept de base et le fera parvenir à la partie guinéenne vers le mois d'août 2008.

7. Autres points discutés

7-1 Sélection des infrastructures et équipements :

Les deux parties se sont mises d'accord sur les conditions de sélection des infrastructures et équipements qui seraient aménagés par la partie japonaise, mentionnées dans l'Annexe-5. Les infrastructures et équipements du Projet seront sélectionnés par la partie japonaise conformément aux critères indiqués dans l'Annexe-5.

7-2 Gestion et maintenance des infrastructures et équipements :

La partie guinéenne s'est engagée à affecter, avant la fin des travaux de construction, les enseignants nécessaires et suffisants pour la gestion de l'école, et aussi à assurer le budget et le personnel nécessaires pour la gestion et la maintenance des infrastructures et équipements aménagés par le Projet.

7-3 Mesures à prendre pour la sécurité :

La partie japonaise a demandé à la partie guinéenne de prendre des mesures nécessaires relatives à la sécurité pour la mise en œuvre de l'étude sur le terrain.

Annexe-1 : Organigramme Simplifié du MEN-RS

Annexe-2 : Eléments de la requête présentés par la partie Guinéenne

Annexe-3 : Système de la Coopération financière non-remboursable du Japon

Annexe-4 : Principales mesures à prendre par chaque gouvernement

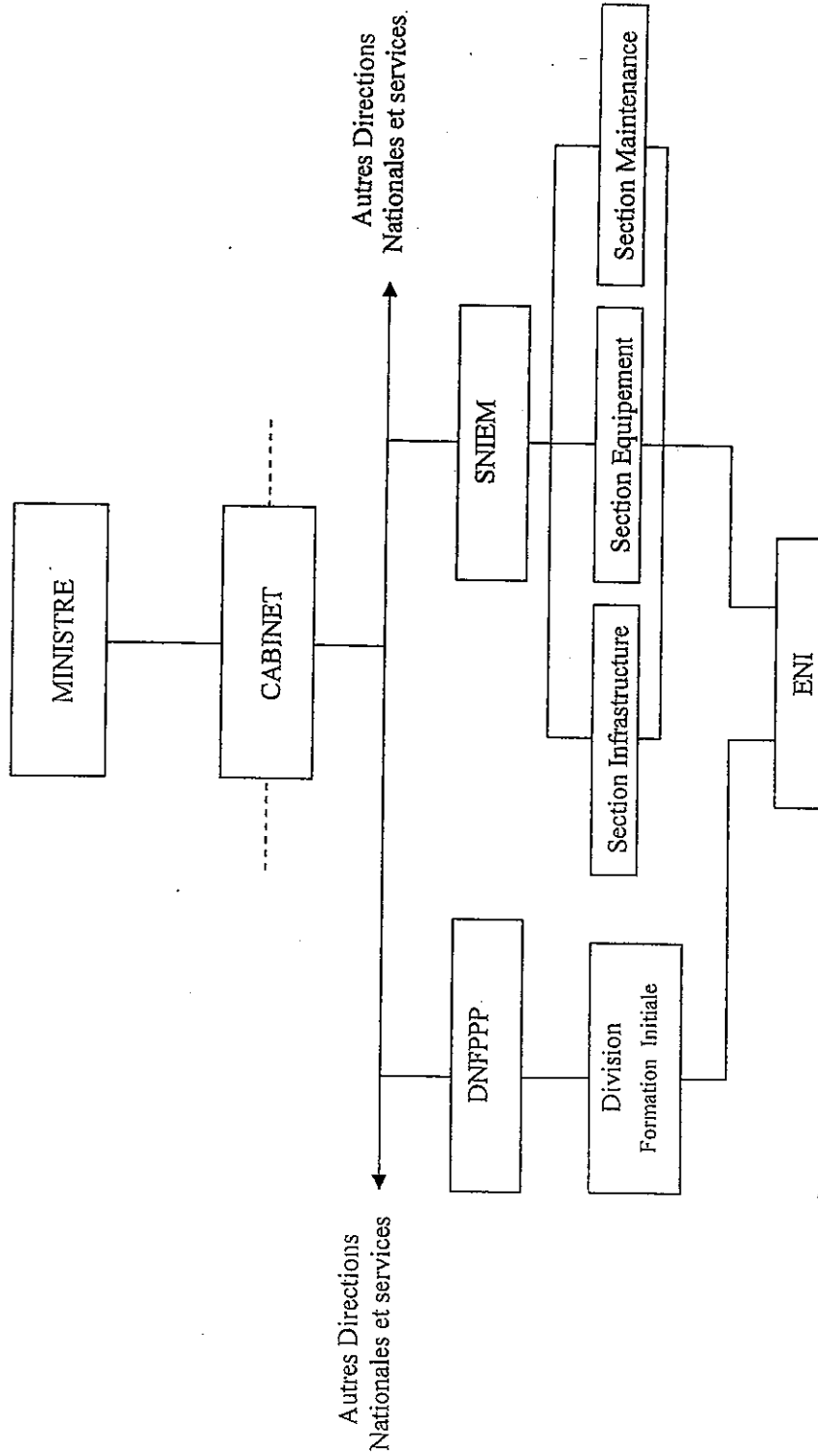
Annexe-5 : Critères de selection des infrastructures et équipements

am

[Signature] 2
A-10

[Signature]

ANNEXE-1 : Organigramme simplifié du MEN-RS



o, h

[Signature]

Annexe-2 Eléments de la requête présentés par la partie Guinéenne

(Infrastructures)

Désignation	Requête
BLOC DE SALLES DE CLASSE	
Salles de cours (Salles de classe) (6 salles)	A
Couloir	A
BLOC ADMINISTRATIF	
Bureau du directeur	A
Bureau du directeur d'études	A
Bureau du chargé des stages	A
Salle des professeurs	A
Bureau du surveillant/conseiller en éducation	A
Bureau du comptable	A
Magasins	A
Secrétariat	A
Toilettes (pour professeurs)	A
Attente et circulation / Couloir	A
CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION (BIBLIOTHEQUE)	
Hall	A
Espace livres et documents	A
Salle de lecture	A
Rangement multimédia	A
Salle de reprographie	A
Bureaux	A
SALLE POLYVALENTE	
Hall (Salle polyvalente)	A
Estrade	A
Couliisses	A
Cabine de projection	A
Toilettes	A
Magasin	A
Salle d'informatique	A
INFIRMERIE	A
BLOC SANITAIRE (5 cabines pour garçons, 5 cabines pour filles, pour professeurs)	A
CANTINE SCOLAIRE	A
LOGEMENT-DE FONCTION (3 logements)	A
LOGE DU GARDIEN	B
SALLE DE MAINTENANCE	B
ABRI GROUPE ELECTROGENE	B
INSTALLATION D'EXTERIEUR	
Terrains de basket-ball, de volley-ball, et de handball	B
Aire de parking	A
Espace vert	B
Clôture	C
Aire de jeu	B
Forage et réservoir d'eau	A

(Mobilier et Equipements)

Désignation	Quantité	Requête
RESSOURCES DOCUMENTAIRES		
Manuels de l'élémentaire	50 jeu	A
Livres de référence (130 type plus)	10 jeu	A
MOBILIERS		
Tables individuelles dan les salles de cours	300	A
Chaises por les salles utilitaires	900	A
<i>Salles de cours</i>	<i>(300)</i>	
<i>Salle polyvalente</i>	<i>(400)</i>	
<i>Salle de lecture</i>	<i>(150)</i>	
<i>Salle de professoeurs</i>	<i>(50)</i>	
Chaises visiteurs	30	A
Armoires métalleques	30	A
Bureaux individuels	30	A
Bureaux direction	6	A
Fauteuils haut dossier	15	A
Tables ardinaires	120	A
Table de conférence	2	A
EQUIPEMENT DIDACTIQUE ET ADMINISTRATIF		
Tableau triptyque (tableau noir)	6	A
Tableau blanc	8	A
Tableau papier	6	A
Vidéo-projecteur	2	A
Unité audio (Amplificateur, lecteurs, haut parleur, micorophone)	1	A
Unité vidéo (caméra numérique, moniteru, lecteru DVD et VHS)	1	A
Unités informatiques (ordinateurs(20), imprimante, scanneur, onduleur, câbles et protection, etc.)	1 jeu	A
Photocopieur (PM)	2	A
Photocopieur (GM)	1	A
GROUPE ELECTROGENE		
Groupe électrogène	1	B
MOYENS LOGISTIQUES		
Véhicule de direction	1	A
Moto des superviseurs	4	A
Moto de direction	20	A
Minibus (30 places)	1	B

Annexe - 3

Système de la coopération financière non-remboursable du Japon

Le système de la coopération financière non-remboursable accorde au pays bénéficiaire des fonds non-remboursables qui permettront de fournir les installations, les équipements et les services (services d'ingénierie et transport de produits, etc.) pour le développement social et économique du pays, selon les principes conformes aux lois et réglementations afférentes du Japon. La coopération financière non-remboursable n'est pas effectuée sous forme de don en nature.

1. Procédures de la coopération financière non-remboursable

Le système de la coopération financière non-remboursable du Japon est exécuté selon les procédures suivantes.

Requête	(Requête présentée par le pays bénéficiaire)
Étude	(Étude du concept de base effectuée par la JICA)
Évaluation et approbation	(Évaluation par le gouvernement du Japon et approbation par le Cabinet)
Décision de la mise en œuvre	(Notes échangées entre les gouvernements du Japon et du pays bénéficiaire)

Premièrement, la requête pour une coopération financière non-remboursable, présentée par le pays bénéficiaire, est examinée par le gouvernement du Japon (Ministère des affaires étrangères), afin de déterminer si elle est pertinente pour une coopération financière non-remboursable. Si la requête est jugée adéquate, le gouvernement du Japon demande à la JICA (Agence Japonaise de Coopération Internationale) de procéder à une étude sur la requête.

Deuxièmement, la JICA procède à l'étude (étude du concept de base), en ayant recours à une(des) société(s) de consultants japonaise(s).

Troisièmement, le gouvernement du Japon évalue, en se basant sur le rapport de l'étude du concept de base élaboré par la JICA, si le Projet convient au système de la coopération financière non-remboursable du Japon ; les résultats de l'évaluation sont ensuite soumis au Cabinet pour approbation.

Quatrièmement, le Projet, une fois approuvé par le Cabinet, devient officiel avec l'Échange de Notes (E/N) signée par les gouvernements du Japon et du pays bénéficiaire.

Finalement, lors de la mise en œuvre du Projet, la JICA apporte son soutien au pays bénéficiaire pour des questions telles que la préparation de l'appel d'offres, des contrats et autres.

2. Étude du concept de base

(1) Contenus de l'étude

Le but de l'étude du concept de base (ci-après dénommée « l'étude ») effectuée par la JICA sur le Projet de la requête (ci-après dénommé « le Projet ») est de fournir un document de base permettant l'évaluation du Projet par le gouvernement du Japon. Les contenus de l'étude sont les suivants:

- Confirmation de l'arrière-plan, des objectifs et des effets du Projet, ainsi que la confirmation des capacités institutionnelles des agences concernées du pays bénéficiaire, nécessaires à la mise en œuvre du Projet.
- Évaluation de la pertinence du Projet à réaliser dans le cadre du système de la coopération financière non-remboursable, du point de vue technique, social et économique
- Confirmation sur les points convenus entre les deux parties, concernant le dessein de base du Projet.
- Préparation du concept de base du Projet.
- Estimation des coûts du Projet.

Les contenus de la requête initiale ne sont pas obligatoirement approuvés, sous leur forme originale, en tant que contenus du Projet de la coopération financière non-remboursable. Le contenu du concept de base du Projet doit être confirmé par rapport aux lignes directrices du système de la coopération financière non-remboursable du Japon.

Le gouvernement du Japon demande au gouvernement du pays bénéficiaire de prendre toutes les mesures qui pourraient s'avérer nécessaires pour assurer son indépendance lors de la mise en oeuvre du Projet. Ces mesures doivent être garanties même si elles n'entrent pas dans la juridiction de l'organisme du pays bénéficiaire en charge de la mise en oeuvre du Projet. Par conséquent, la mise en oeuvre du Projet doit être confirmée par toutes les organisations concernées du pays bénéficiaire par la signature du procès-verbal de discussions.

(2) Sélection des consultants

En vue de la bonne exécution de l'étude, la JICA utilise une(des) société(s) de consultants, enregistrée(s) auprès de la JICA. La JICA effectue la sélection pour une(des) société(s), sur la base des propositions soumises par les sociétés intéressées. La(Les) société(s) sélectionnée(s) procède(nt) à l'étude du plan de base et élabore(nt) un rapport, sur la base des termes de référence fixés par la JICA. La(Les) société(s) de consultants utilisée(s) pour l'étude est(sont) recommandée(s) par la JICA au pays bénéficiaire, pour travailler aussi sur la mise en oeuvre du Projet, après l'Échange de Notes, ceci afin de maintenir une cohérence technique.

3. Système de la coopération financière non-remboursable du Japon

(1) Échange de Notes (E/N)

La coopération financière non-remboursable du Japon est accordée conformément aux Notes échangées entre les deux gouvernements concernés, et dans lesquelles sont confirmés, entre autres, les objectifs du Projet, la durée d'exécution, les conditions et le montant de la coopération.

(2) La "durée de la coopération financière non-remboursable" signifie l'année fiscale pendant laquelle le Cabinet a approuvé le Projet. Toutes les procédures telles que l'Échange de Notes, la conclusion des contrats avec la(les) société(s) de consultants et le(s) contractant(s) et paiement final à ceux-ci, doivent être achevées durant cette année fiscale. Toutefois, en cas de retards de livraison, d'installation ou de construction dus à des éléments imprévisibles tels qu'un désastre naturel, la durée de la coopération financière non-remboursable peut être prolongée d'une année fiscale supplémentaire au maximum, après l'accord mutuel entre les deux gouvernements.

(3) La coopération financière non-remboursable doit être en principe réservée à l'achat des produits japonais ou du pays bénéficiaire, et aux services (y compris le transport) des ressortissants japonais ou du pays bénéficiaire. Lorsque les deux gouvernements le jugent nécessaire, la coopération financière non-remboursable peut être utilisée pour l'achat de produits ou des services d'un pays tiers. Toutefois, les principaux contractants, à savoir le consultant, l'entrepreneur et le fournisseur doivent être des « ressortissants japonais ». (Le terme "ressortissants japonais" signifie les personnes physiques japonaises ou les personnes morales japonaises dirigées par des personnes physiques japonaises.)

(4) Nécessité de la « vérification »

Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé conclura les contrats en yens japonais avec les ressortissants japonais. Ces contrats seront vérifiés par le gouvernement du Japon. Cette « vérification » est jugée nécessaire pour répondre de la bonne utilisation des fonds de la coopération, devant les payeurs de taxe japonais.

(5) Mesures à prendre par le gouvernement du pays bénéficiaire

Lors de la mise en oeuvre de la coopération du Projet de la coopération financière non-remboursable, le pays bénéficiaire devra prendre les mesures suivantes:

- a) Obtenir une superficie de terrain suffisante pour les sites du Projet; défricher, niveler et remblayer le terrain avant le commencement des travaux de construction,
- b) Fournir les installations pour la distribution en électricité, alimentation en eau, assainissement et d'autres installations secondaires à l'intérieur et aux alentours des sites.

Atm

- c) Prévoir les bâtiments nécessaires avant la fourniture, dans le cas où le Projet consiste à l'installation d'équipements,
- d) Assurer les démarches rapides du déchargement, du dédouanement au port de débarquement et le transport terrestre des produits achetés dans le cadre de la coopération de la coopération financière non-remboursable,
- e) Exonérer les ressortissants japonais des droits de douane, des taxes intérieures et d'autres charges imposés dans le pays bénéficiaire, à l'égard de la fourniture des produits et des services effectués en vertu des contrats vérifiés.
- f) Accorder aux ressortissants japonais dont les services seront nécessaires à propos de la fourniture des produits et des services effectués en vertu des contrats vérifiés, les facilités nécessaires pour leurs entrées et séjours dans le pays bénéficiaire afin qu'ils puissent exécuter leur travail.

(6) "Usage adéquat"
 Le pays bénéficiaire est requis d'entretenir et d'utiliser les installations construites et les équipements achetés dans le cadre de la coopération financière non-remboursable de manière adéquate et efficace, et de désigner le personnel nécessaire pour le fonctionnement et la maintenance, ainsi que de prendre en charge toutes les dépenses autres que celles couvertes par la coopération financière non-remboursable.

(7) "Réexportation"
 Les produits achetés dans le cadre de la coopération financière non-remboursable ne doivent pas être réexportés à partir du pays bénéficiaire.

(8) Arrangements Bancaires (A/B)

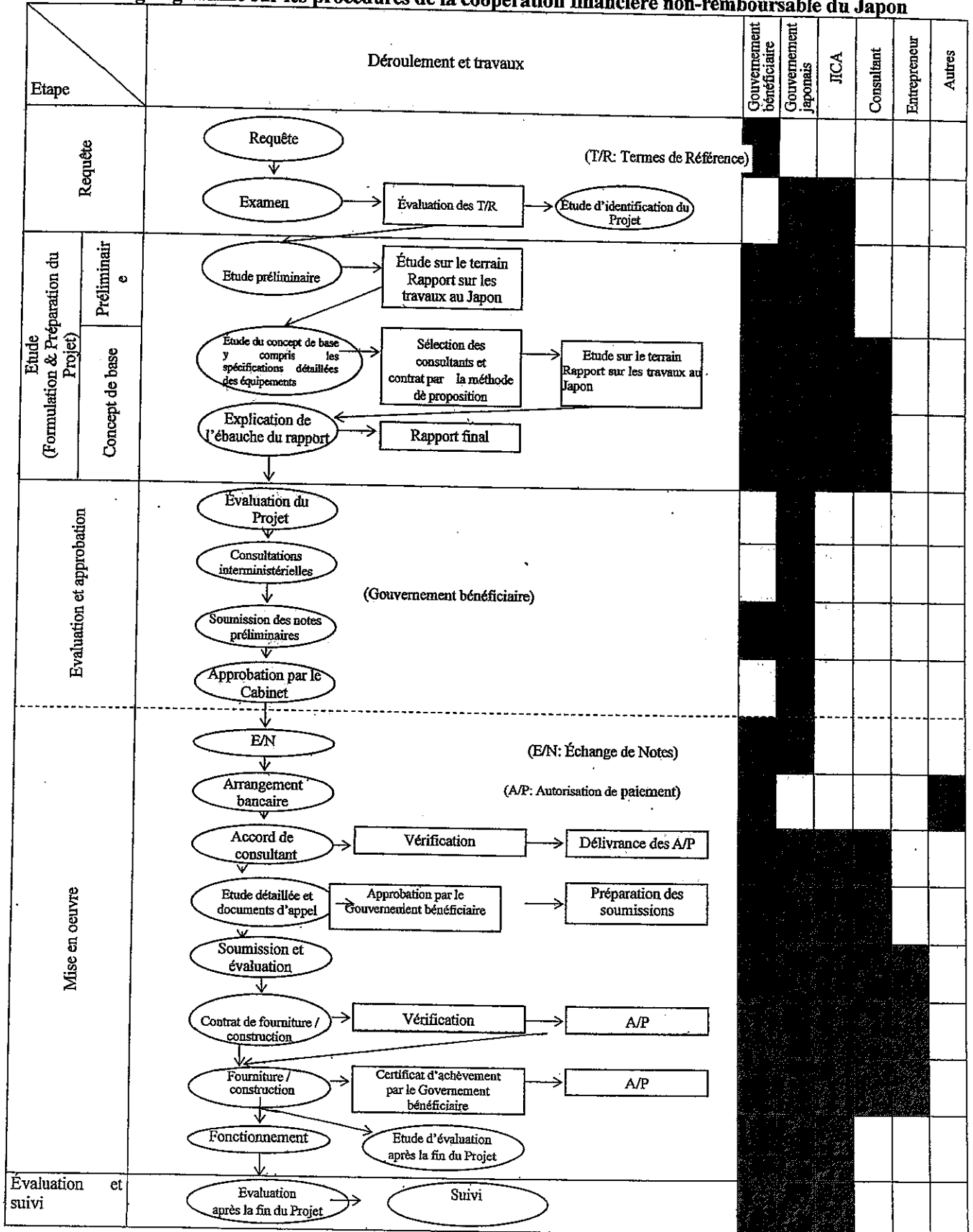
- a) Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé devra ouvrir un compte au nom du gouvernement du pays bénéficiaire dans une banque au Japon (ci-après dénommée la "Banque"). Le gouvernement du Japon exécutera la coopération financière non-remboursable en procédant aux paiements en yens japonais pour couvrir les obligations du gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé conformément aux contrats vérifiés.
- b) Les paiements seront effectués lorsque les demandes de paiement seront présentées par la Banque au gouvernement du Japon conformément à l'Autorisation de Paiement (A/P) émise par le gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé.

(9) Autorisation de Paiement (A/P)

Le gouvernement du pays bénéficiaire devra régler à la Banque la commission de notification de l'Autorisation de Paiement et les commissions de paiement.

(fin)

Organigramme sur les procédures de la coopération financière non-remboursable du Japon



Note: Cet organigramme indique les procédures dans le cas où l'étude du concept de base comprend la préparation des spécifications détaillées des équipements.

Handwritten signature

Handwritten signatures

Annexe-4

Mesures principales à prendre par chaque gouvernement

No.	Mesures	A couvrir par la coopération financière non-remboursable	A couvrir par la partie bénéficiaire
1	Acquérir le terrain		●
2	Dégager, niveler et remblayer le site si nécessaire		●
3	Construire portes et clôtures dans et autour du site		●
4	Construire l'aire de parking (à l'intérieur du site, s'il est accessoire)	●	
5	Construire pistes		
	1) dans le site	●	
	2) en dehors du site		●
6	Construire le bâtiment	●	
7	Fournir les installations pour la distribution en électricité, alimentation en eau, assainissement et d'autres installations secondaires		
	1) Electricité		
	a. Ligne de distribution jusqu'au site		●
	b. branchement d'abonné et lignes intérieures dans le site	●	
	c. disjoncteur sur circuit principal et transformateur	●	
	2) Alimentation en eau		
	a. Canalisation de distribution dans le site		●
	b. Système de distribution dans le site (réservoirs de réception et surélevés)	●	
	3) Drainage d'eau		
	a. Canalisation de drainage public jusau'au site (égouts, eaux de pluie, etc.)		●
	b. Système de drainage dans le site (eaux de toilette, déchets ordinaires, eaux de pluie et autres)	●	
	4) Réseau téléphonique		
	a. Ligne principale de téléphone jusqu'au répartiteur principal (MDF: Main Distribution Frame) pour le bâtiment		●
	b. Le MDF et l'extension après le répartiteur	●	
	5) Mobilier et équipements		
	a. Mobilier général		●
	b. Equipements du Projet	●	
8	Régler les commissions suivantes pour la banque japonaise sur les services bancaires basés sur les A/B		
	1) Commission de notification de l'A/P		●
	2) Commission de paiement		●
9	Assurer le déchargement et dédouanement au port de débarquement dans le pays bénéficiaire		
	1) Transport maritime ou aérien des produits du Japon au pays	●	
	2) Exonération des taxes et dédouanement des produits au port de débarquement		●
	3) Transport à l'intérieur du pays du port de débarquement aux sites du Projet	(●)	(●)
10	Accorder aux ressortissants japonais dont les services seront nécessaires à propos de la fourniture des produits et des services effectués en vertu des contrats vérifiés, les facilités nécessaires pour leurs entrées et séjours dans le pays bénéficiaire afin qu'ils puissent exécuter leur travail.		●
11	Exonérer les ressortissants japonais des droits de douane, des taxes intérieures et d'autres charges imposés dans le pays bénéficiaire, à l'égard de la fourniture des produits et des services effectués en vertu des contrats vérifiés.		●
12	Maintenir et utiliser adéquatement et efficacement les installations construites et équipements acquis par la coopération financière non-remboursable du Japon.		●
13	Prendre en charges toutes les dépenses autres que celles couvertes par la coopération financière non-remboursable, nécessaires à la construction des installations et au transport et montage des équipements.		●

(A/B : Arrangement Bancaire, A/P : Autorisation de Paiement)

de

Annexe-5 Critères de selection des infrastructures et équipements

1. Les infrastructures et les équipements seront sélectionnés selon les critères indiqués ci-dessous :

- 1) Les infrastructures et équipements indispensables pour la formation des instituteurs, par exemple ceux qui sont mentionnés dans les curricula de l'enseignement fondamental ou les curricula de la formation des instituteurs, et qui sont difficiles à être remplacés par d'autres infrastructures et équipements.
- 2) Les infrastructures et équipements qui sont déjà aménagés dans d'autres écoles normales d'instituteurs, et leurs utilités sont déjà confirmés.
- 3) Les infrastructures et équipements dont les frais de gestion et de maintenance ne sont pas élevés, et qui peuvent être utilisés sans difficulté.

2. Les infrastructures et équipements mentionnés ci-dessous ne peuvent pas être fournis dans le cadre de la coopération financière non remboursable du Japon, même s'ils sont considérés comme le standard en Guinée.

- (1) Les infrastructures et équipements qui ne sont pas destinés à la formation des instituteurs.
- (2) Les infrastructures et équipements dont l'usage n'est pas clair, ou ceux qui peuvent être remplacés par d'autres infrastructures et équipements.
- (3) Les infrastructures et équipements dont le plan d'utilisation n'est pas précisé.
- (4) Les infrastructures et équipements dont l'approvisionnement de matériaux et matériels pour la maintenance est difficile en Guinée.
- (5) Les infrastructures et équipements qui nécessitent une technique spéciale pour la gestion et la maintenance.
- (6) Les infrastructures et équipements dont le coût de gestion et de maintenance est élevé.
- (7) Les objets de consommation comme des fournitures de bureau, draps et serviettes, etc.

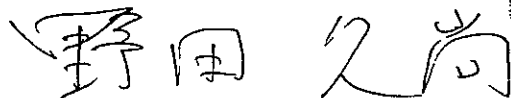
**PROCES VERBAL DES DISCUSSIONS RELATIVES A
LA MISSION DE PRESENTATION DU RAPPORT ABREGE DE
L'ETUDE DU CONCEPT DE BASE
POUR
LE PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENT
D'UNE ECOLE NORMALE D'INSTITUTEURS A MAMOU
EN REPUBLIQUE DE GUINEE**

L'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désignée « la JICA ») a envoyé en République de Guinée (ci-après désignée « la Guinée ») une mission d'étude du concept de base sur le Projet de construction et d'équipement d'une école normale d'instituteurs à Mamou (ci-après désigné « le Projet ») en novembre 2007. Sur la base des discussions et visites de sites en Guinée, ainsi que des examens techniques des résultats de l'étude au Japon, la JICA a élaboré le rapport abrégé de l'étude du concept de base.

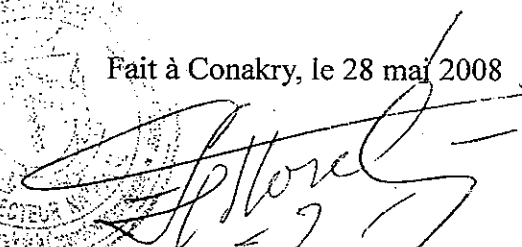

La JICA a ensuite envoyé en Guinée une mission de présentation du rapport abrégé de l'étude du concept de base (ci-après désignée « la Mission ») dirigée par M. Hisanao NODA, Chef du bureau, Bureau de la JICA au Sénégal, durant la période du 25 au 31 mai 2008, afin de présenter à la partie guinéenne le contenu du rapport abrégé de l'étude du concept de base et d'obtenir leur avis sur le contenu.

A l'issue des discussions, les deux parties ont convenu des principaux éléments indiqués dans les documents annexés au présent procès-verbal.

Fait à Conakry, le 28 mai 2008



Hisanao NODA
Chef de la mission
de Présentation du rapport abrégé de
l'étude du concept de base
Agence Japonaise de Coopération
Internationale (JICA)
Japon



Sékouba BANGOURA
Directeur National de la Coopération
Ministère des Affaires Etrangères, de la
Coopération, de l'Intégration Africaine
et des Guinéens de l'Etranger



Mody Sory BARRY
Conseiller Technique
Ministère de l'Education Nationale et de
la Recherche Scientifique
République de Guinée

APPENDICES

1. CONTENU DU RAPPORT ABREGE DE L'ETUDE DU CONCEPT DE BASE

Le gouvernement de la République de Guinée a donné son accord de principe sur le contenu du rapport abrégé de l'étude du concept de base expliqué par la Mission, et a accepté celui-ci.

2. SYSTEME DE LA COOPERATION FINANCIERE NON-REMBOURSABLE DU JAPON

La partie guinéenne a compris le système de la Coopération financière non-remboursable du Japon et les travaux à la charge du gouvernement de la République de Guinée, tels que mentionnés en Annexe 3 et 4 du procès verbal des discussions signé par les deux parties le 16 novembre 2007 et expliqués par la Mission.

3. CALENDRIER DE L'ETUDE

La JICA établira le rapport final sur la base du résultat des présentes discussions et le fera parvenir au gouvernement de la République de Guinée avant août 2008.

4. AUTRES POINTS DISCUTES

4-1 Site, installations, mobilier et équipement faisant l'objet du Projet

Le site, les installations, le mobilier et l'équipement faisant l'objet du Projet sont tels qu'indiqués en **Annexe-1**.

4-2 Principaux travaux à la charge de la partie guinéenne

La partie guinéenne mettra en place le financement nécessaire pour les travaux à exécuter à sa charge mentionnés en **Annexe-2**, et exécutera sans retard lesdits travaux. D'autre part, chaque fois que nécessaire, la partie guinéenne exécutera sans délai les éléments indiqués dans le tableau ci-dessous.

Eléments
1. Fourniture d'informations et données nécessaires à la planification et à la réalisation
2. Demande et obtention d'autorisations et de permis auprès des autorités concernées
3. Exonération d'impôts et de taxe pour les matériaux et produits acquis dans le cadre du présent Projet
4. Autorisation d'entrée et de séjour des Japonais en Guinée pour les prestations fournies sur la base du contrat approuvé.
5. Mesures exonérant les Japonais d'impôts, taxes, droits de douane, etc. normalement imposables en Guinée pour les matériaux, produits et prestations fournis sur la base du contrat approuvé.
6. Paiement de commissions à une banque japonaise pour l'ouverture d'un compte bancaire
7. Prise en charge de toutes les tâches qui ne sont pas assurées par la coopération financière non remboursable du Japon et qui sont requises pour la réalisation du présent Projet
8. Désignation d'un homologue chargé spécialement du présent Projet pour le fonctionnement et le transfert technologique d'entretien du présent Projet.
9. Utilisation correcte et efficace et entretien des matériaux, matériels et installations fournis par la coopération financière non remboursable du Japon
10. Mise à la disposition et entretien des routes de transport des matériaux de construction
11. Assurance de la sécurité des sites et des personnes concernées pendant la durée des travaux de construction

4-3 Affectation des enseignants et personnels

La partie guinéenne affectera, avant la fin des travaux de construction et sans retard, les enseignants et personnels nécessaires pour la gestion de l'établissement suite à l'exécution du présent Projet. Egalement, la partie guinéenne affectera sans délai le personnel chargé de la maintenance, assurera et répartira le budget nécessaire.

4-4 Gestion et maintenance des infrastructures de l'ENI

La partie guinéenne assurera sans faute le budget nécessaire pour la gestion et la maintenance des infrastructures et des équipements qui seront aménagés dans le cadre de ce Projet.

4-5 Coûts approximatifs du Projet

Les coûts approximatifs du Projet indiqués en **Annexe-3** sont provisoires. Ceux-ci seront examinés par le gouvernement du Japon pour approbation dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable.

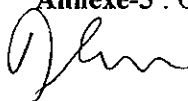
4-6 Obligation de confidentialité

Le contenu du rapport abrégé de l'étude du concept de base et celui du rapport final sont confidentiels et ne seront pas divulgués au tiers.

Annexe-1 : Site et installations faisant l'objet du Projet

Annexe-2 : Principaux travaux à la charge de la partie guinéenne

Annexe-3 : Coût approximatif du Projet



Annexe-1

Le site faisant l'objet du Projet est le terrain à Télico-village, attribué pour la construction d'une école normale d'instituteurs, comme indiquent le document justifiant la propriété du terrain et le plan de masse qui sont annexés au procès-verbal des discussions signé par les deux parties le 16 novembre 2007. D'autre part, les infrastructures faisant l'objet du Projet sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Installation	Local	Superficie totale du sol
BLOC DE SALLES DE CLASSE×2	Salles de classe	561.6 m ²
	Couloir extérieur	
BLOC ADMINISTRATIF	Bureau du directeur	198.2 m ²
	Bureau du directeur des études	
	Bureau du chargé des stages	
	Salle des professeurs	
	Bureau du surveillant/conseiller en éducation	
	Bureau du comptable	
	Magasin	
	Secrétariat	
	Toilettes (pour professeurs)	
	Hall	
BLOC BIBLIOTHEQUE	Couloir	330.0 m ²
	Hall	
	Espace livres et documents	
	Salle de lecture	
	Magasin des matériels audio-visuels	
	Secrétariat	
BLOC DE SALLE POLYVALENTE	Bureau du bibliothécaire	594.4 m ²
	Salle polyvalente	
	Estrade	
	Coulisses	
	Magasin	
BLOC DE SALLE D'INFORMATION	Toilettes	144.0 m ²
	Hall	
	Magasin	
	Bureau	
	Salle d'information	
	Infirmierie	
BLOC DE SALLE DE MAINTENANCE	Salle d'attente	70.1 m ²
	Atelier	
	Bureau	
PAVILLON	Magasin	196.0 m ²
LOGEMENT DE FONCTION ×3		375.0 m ²
LOGE DU GARDIEN	Loge	48.5 m ²
	Salle de repos	
ABRI GROUPE ELECTROGENE	Salle du groupe électrogène	24.1 m ²
	Magasin	
BLOCS SANITAIRES×3		107.4 m ²
COULOIR		419.5 m ²
TOTAL		3,068.8 m ²

[Signature]

[Signature]

Le mobilier et l'équipement qui seront fournis dans le cadre de ce Projet sont les suivants :

Bloc de salles de classe

Local	Mobilier et équipement nécessaires	Local	Mobilier et équipement nécessaire
Salles de classe (6) (Par salle de classe)	Jeux de tables et chaises pour élèves (50 jeux) Table (75 cm × 50 cm) Armoire métallique (1) Tableau triptyque (1) Tableau blanc (1) Tableau papier (1)	(Par salle de classe)	Bureau individuel (1) Chaise professeur (1)

Bloc administratif

Local	Mobilier et équipement nécessaires	Local	Mobilier et équipement nécessaires
Bureau du directeur	Bureau direction (1) Fauteuil à haut dossier (1) Armoire métallique (1) Bureau individuel (1) Micro-ordinateur (1) Chaises visiteurs (4) Photocopieur moyen (1)	Secrétariat	Bureaux individuels (2) Fauteuil à haut dossier (1) Armoire métallique (1) Micro-ordinateur (1) Chaises visiteurs (2)
Bureau du directeur des études	Bureau direction (1) Fauteuil à haut dossier (1) Bureau individuel (1) Armoires métalliques (2) Chaises visiteurs (3) Micro-ordinateur (1) Ensemble vidéo projecteur (1 ensemble)	Salle des professeurs	Tables ordinaires (20) Bureaux individuels (2) Chaises professeurs (30) Armoires métalliques (3)
Bureau du chargé des stages	Bureau direction (1) Fauteuil à haut dossier (1) Bureau individuel (1) Armoire métallique (1) Chaises visiteurs (3) Micro-ordinateur (1)	Bureau du comptable	Bureau direction (1) Fauteuil à haut dossier (1) Bureau individuel (1) Armoire métallique (1) Chaises visiteurs (2) Micro-ordinateur (1)
Bureau du surveillant/conseiller d'éducation	Bureau direction (1) Fauteuil à haut dossier (1) Bureau individuel (1) Armoire métallique (1) Chaises visiteurs (2)	Hall	Chaises visiteurs (6)

[Signature]

[Signature]

[Signature]

Salle informatique

Local	Mobilier et équipement nécessaires	Local	Mobilier et équipement nécessaires
Magasin	Armoires métalliques (2) Caméra vidéo (1)	Infirmierie	Bureau individuel (1) Chaises professeurs (2)
Salle informatique	Tables ordinaires (20) Bureaux individuels (5) Chaises salle de lecture (40) Micro-ordinateurs (15) Moniteur, lecteur DVD, lecteur VHS (1)	Salle d'attente	Chaises professeurs (3)
Bureau	Bureau individuel (1) Fauteuil à haut dossier (1) Chaises visiteurs (2)		

Centre de documentation et d'information (bibliothèque)

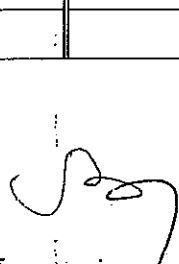
Local	Mobilier et équipement nécessaires	Local	Mobilier et équipement nécessaires
Espace livres et documents	Armoires métalliques (12)	Secrétariat	Bureaux individuels (1) Fauteuil à haut dossier (1) Chaises visiteurs (2)
Salle de lecture	Tables ordinaires (80) Chaises salle de lecture (120)	Salle de reprographie	Grand photocopieur (1) Bureaux individuels (3) Chaises professeurs (3)
Bureau bibliothécaire	Bureau individuel (1) Fauteuil à haut dossier (1) Chaises visiteurs (2)	Hall	Chaises visiteurs (2)

Salle polyvalente

Local	Mobilier et équipement nécessaires	Local	Mobilier et équipement nécessaires
Salle polyvalente	Chaises salle polyvalente (360) Table de conférence (1) Tableau blanc (1)	Estrade	Fauteuils à haut dossier (5) Table de conférence (1) Tableau blanc (1) Unité audio

Salle de maintenance

Local	Mobilier et équipement nécessaires	Local	Mobilier et équipement nécessaires
Bureau	Bureaux individuels (2) Fauteuil à haut dossier (1) Chaises professeurs (2)	Magasin	
Atelier	Chaises professeurs (4)		


Annexe-2

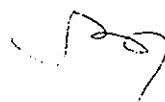
Les travaux à la charge de la partie guinéenne sont les suivants.

1. A terminer avant le démarrage des travaux de construction des infrastructures faisant l'objet du Projet

- 1) Terrassement avant le début des travaux de la partie japonaise (environ 7 100 m³)
- 2) Construction de la clôture et du portail (clôture de 750m de tour, 2 portails)
- 3) Branchement de l'électricité depuis la ligne principale (environ 2,5 km) avec une capacité et une tension suffisantes
- 4) Aménagement de route (environ 4 km) entre la route principale et le site du projet

2. A terminer avant l'achèvement des travaux de construction des infrastructures faisant l'objet du Projet

- 1) Affectation du personnel adéquat à la gestion et la maintenance des infrastructures et équipements du Projet
- 2) Affectation de 3 personnes à la salle de maintenance et fourniture des outils et équipements de réparation
- 3) Affectation du personnel à l'infirmerie et fourniture du matériel médical
- 4) Fourniture et mise en place des manuels scolaires, et des livres de référence, etc.
- 5) Fourniture et mise en place des appareils annexes, du mobilier, des consommables, etc., non inclus dans le projet
- 6) Mise en place des véhicules et des motos de supervision des stages
- 7) Affectation et répartition du budget pour la gestion et la maintenance des installations



Annexe-3

Le coût approximatif provisoire du Projet est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Description	Montant (millions de yens)
1. Frais de construction {(1)+(2)+(3)+(4)}	324.9
(1) Frais des travaux directs	226.2
(2) Frais des travaux temporaires communs	13.0
(3) Frais de gestion du chantier	61.0
(4) Frais divers	24.7
2. Frais d'approvisionnement des matériels	7.8
3. Frais de conception et de supervision {(1)+(2)}	70.0
(1) Frais de conception d'exécution	30.3
(2) Frais d'approvisionnement et de supervision des travaux	39.7
TOTAL (1+2+3)	402.8

A. L...

[Signature]

[Signature]

DECISION N° 083 /MIS/RAM/PM/2007

Portant attribution d'une parcelle au M.E.N.R.S

LE PREFET DE MAMOU

- Vu la Loi Fondamentale ;
- Vu le Décret N°004/PRG/89 du 05 Janvier 1989 portant Mission et Organisation de l'Administration Territoriale ;
- Vu le Décret N°D/2007/012/PRG/SGG du 26 Février 2007, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le Décret N°D/2007/028/PRG/SGG du 28 Mars 2007, portant Nomination de Monsieur Safioulaye BAH dans les fonctions du Préfet de Mamou ;
- Vu la demande formulée par le Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique.

DECIDE

Article 1^{er} : Il est accordé au Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique, l'autorisation d'occuper le lot unique N°15 du morcellement de Téllico – Village d'une superficie de 3Ha 28a 40ca pour la construction d'une Ecole Normale des Instituteurs (ENI).

Article 2 : Cette attribution reste soumise aux clauses et conditions déterminées ci-dessous :

- 1- Le paiement d'une redevance domaniale forfaitaire de 250.000 FG ;
- 2- Le délai maximum de mise en valeur définitive est de 3 ans.

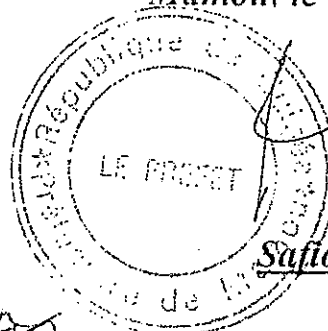
Article 3 : Le non respect d'une des conditions édictées ci-dessus entraînera la déchéance d'office de l'autorisation et le terrain fera retour au domaine de l'Etat Guinéen franc et quitte de toutes dettes et charges.

Article 4 : La Présente Décision qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliation

SG/CD.....1
 Maire CU.....1
 DPUH.....1
 DOCAD.....1
 Intéressé1
 Archives.....1/6

Mamou, le 20 Novembre 2007



Safioulaye BAH



Handwritten notes:
 Vu le
 O/CAB
 MENRS

Handwritten signature:
 SANZHOVA

République de Guinée
 MINISTRE DE L'URBANISME
 ET DE L'HABITAT
 DIRECTION NATIONALE
 DES DOMAINES ET CADASTRE
 DIRECTION PREFECTORALE MAMOU

TITRE N°
 Réquisition N°
 Morcellement : T.F. N°

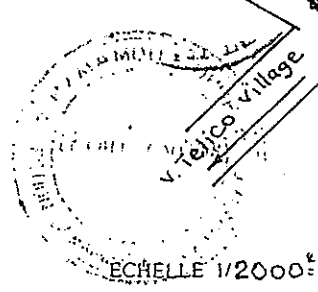
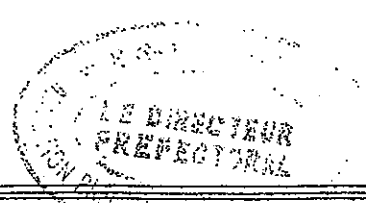
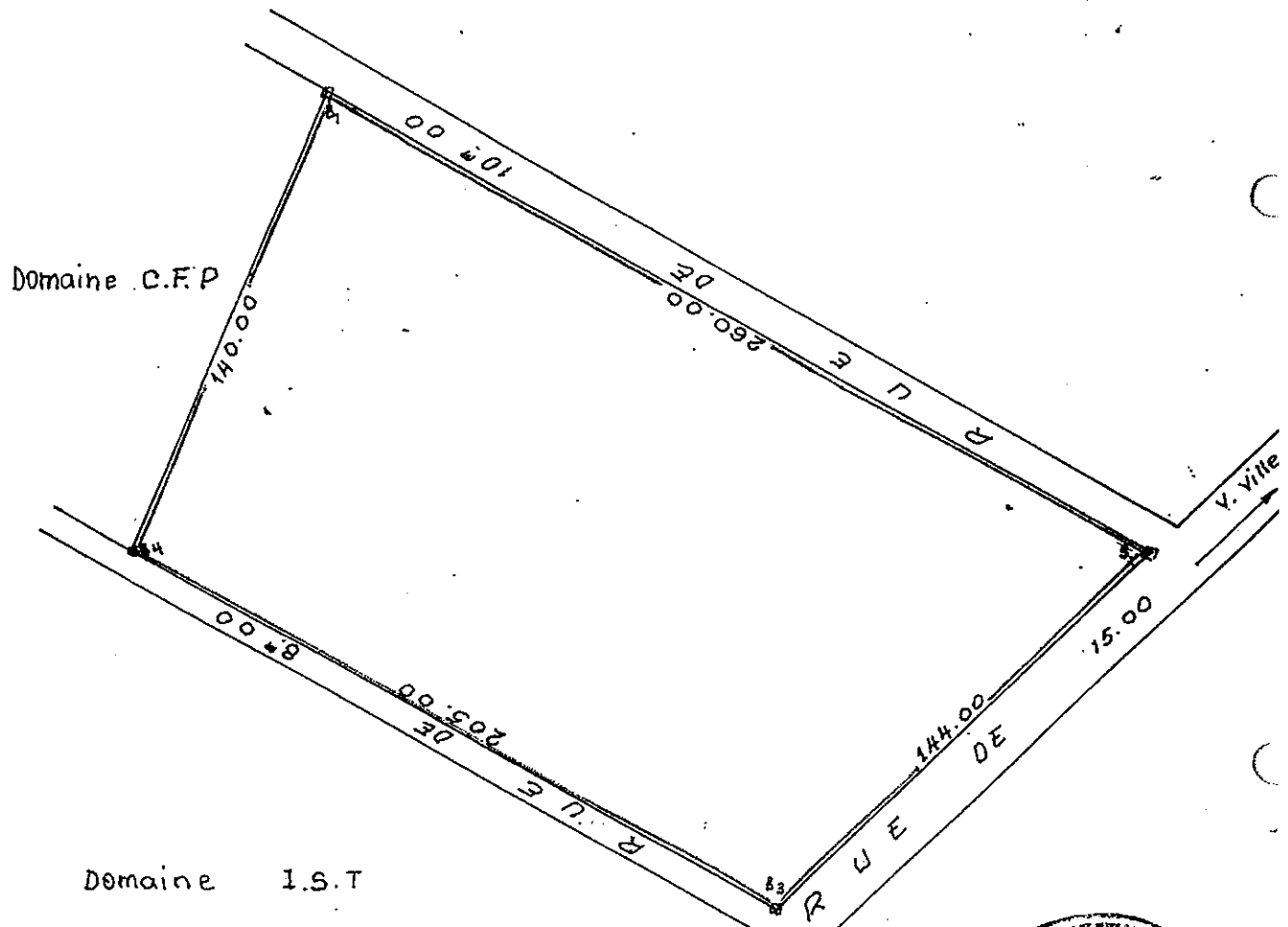
Lotissement : TELICO VILLAGE
 Cédant : ETAT GUINEEN
 Cessionnaire : M. E. N.
 Bailleur :
 Preneur :
 Livre Foncier de : MAMOU
 Type de Plan : E.N.I.

AVIS IMPORTANT : Ce Plan établi a l'usage du Cédant ou si le titre de propriété y est joint.

PLAN DE SITUATION



Code Parcelle :
 Parcelle (s) : Lot : Surface : 5



Vu et Approuvé
 MAMOU, Le. 21/11 2007
 Le Directeur Préfectoral de l'Urbanisme
 et de l'Habitat
 ING. Aboubacar Daga CAMARA

Vu et Certifié
 MAMOU, Le. 20/11 2007
 Le Chef Section Domaines et Cadastre
 Mory KOULIBALY

Levé et dressé par le Géomètre
 MAMOU, le. 20/11 2007
 Le. c/s. u. I. U.
 Fodé Kaba DOUNO



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE
Travail - Justice - Solidarité

.....
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE
.....

Conakry, le 23/01/2008

LE CHEF DE CABINET

B.P. 6278 / Télax : 22 331 MDEC

AUTORISATION A QUI DE DROIT

Tél: 41 44 84

N° 01 MEN-RS/CAB/08

Il est accordé à la Mission Technique Japonaise de la JICA (Projet ENI Mamou) l'autorisation de prospecter le domaine Scolaire et Universitaire de Telico - village futur siège de l'ENI de Mamou, en vue de déterminer un point de captage d'eau pour le forage destiné à alimenter la future École Normale des Instituteurs de Mamou en eau potable.

En foi de quoi nous délivrons la présente autorisation pour servir et valoir ce que de droit.

Conakry, le 23 janvier 2008

Ampliation
MEN - RS2
Préf/Mamou.....2
IRE/DPE Mamou.....2
JICA.....1
Archives.....1/8

LE CHEF DE CABINET



IBRAHIMA SANKHON

N° 012 / MIS / RAM / PM / 2008

NOTE DE SERVICE

PORTANT AUTORISATION DE PROSPECTION ET DE FORAGE D'EAU AU QUARTIER TELICO

LE PREFET DE MAMOU

Vu l'Autorisation d'installation de forage sans numéro décernée par le Quartier Téllico dans la Commune Urbaine de Mamou en date du 18 Février 2008,

Vu le visa de Monsieur le Maire de la commune Urbaine de Mamou, en date du 20 Février 2008,

Vu les Nécessités de service,

NOTIFIE :

Article 1er / Il est accordé à la Mission Technique Japonaise de la JICA du Projet de construction d'une E.N.I à Mamou, l'autorisation de prospecter et de réaliser un forage d'eau dans le Quartier Téllico en faveur de ladite école.

Article 2 / Les Secrétaires Généraux de la Préfecture, la Direction Préfectorale de l'Urbanisme et Habitat, la Direction Préfectorale de l'Education, le Maire de la Commune et le Conseil dudit Quartier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application correcte de la présente de la présente Note de Service qui prend effet à compter de sa date de sa signature.

Article 3 / La présente Note de Service sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

MAMOU, LE 21 FEVRIER 2008

P/ LE PREFET P.O

Le Secrétaire Général Chargé de l'Administration



BANGALY FOFANA/

AMPLIATION

S/Gx.....	2
DP/ URB/HABIT.....	1
COMMUNE URB.....	1
C.QUARTIER TELICO.....	1
MISSION JICA.....	1
ARCHIVES.....	1/7

5. Liste des documents collectés

No.	Nom du document	Type : Livre/Video/ Carte/Photo, etc	Original ou copie	Organisme d'édition	Année de publication
1	ANNUAIRE STATISTIQUE ENSEIGNEMENT PRIMAIRE Année Scolaire 2006-2007	PDF	COPIE	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA TECHERCHE SCIENTIFIQUE	2007
2	Annuaire statistique Enseignement Secondaire 2006-2007	PDF	COPIE	Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique	2007
3	INFORMATIONS STATISTIQUE ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ANNEE SCOLAIRE 2006-2007	PDF	COPIE	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	2007
4	INFORMATIONS STATISTIQUE ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ANNEE SCOLAIRE 2006-2007	PDF	COPIE	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	2007
5	STATISTIQUES DU RECRUTEMENT DES ELEVES MAITRES (PEPT)	EXCEL	COPIE	Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique	2007
6	DESCRIPTION DU PROGRAMME SECTORIEL DE L'EDUCATION (PSE) 2008 - 2015	WORD	COPIE	Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique	2007
7	LETTRE DE POLITIQUE SECTORIELLE DE L'EDUCATION (LPSE)	WORD	COPIE	Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique	2007
8	QUELQUES INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACCES A L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	WORD	COPIE	Ministère de l'enseignement Pré-Universitaire et de l'Education Civique	2006
9	STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE 2007-2010	WORD	COPIE	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	2007
10	Plan Standard des Ecoles Normales d'Instituteurs d'Ecoles Primaires	PLAN	COPIE	MET-FP/SNIEM	2005
11	Modules_Sciences_Techno	WORD	COPIE	Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique	2007



LE PROJET DE CONSTRUCTION ET D'AMBIEMENT
D'UNE ECOLE NORMALE D'INSTITUTEURS A MAHOU

EN REPUBLIQUE DE GUINEE
MINISTRE DES AFFAIRES STRANGERES DE LA
COOPERATION DE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET DES
GOUVERNEMENTS DE L'AFRIQUE

PLAN D'ENSEMBLE DES OUVRAGES

配 置 図

DATE : DESSINEE : CHECKED : APPROUVE : DWG. No. :

YBC YACHIYO ENGINEERING CO., LTD.
TOKYO, JAPAN

